

## DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE : RÉFÉRENTIEL PIAL

Pour soutenir le déploiement des PIAL et plus largement l'évolution de l'école inclusive, *le référentiel PIAL national* s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue proposée par Qualinclus. Il a pour objectif d'aider l'ensemble des acteurs à dresser un état des lieux de l'avancement du dispositif, au sein de chaque PIAL et à l'échelon départemental, à en cerner les faiblesses et les points forts afin d'ajuster les modalités d'action.



Sans être un label de conformité, ce référentiel peut néanmoins constituer :

- d'une part, la feuille de route des objectifs à atteindre et des actions à mener au sein d'un PIAL, dans une dynamique qualitative ;
- d'autre part, le support qui permette une évaluation interne et externe du pôle, notamment dans le cadre des comités départementaux de suivi de l'école inclusive.



Il comporte trois critères :

1. Maîtrise de l'organisation et du pilotage
2. Maîtrise des engagements de dialogue au bénéfice des élèves
3. Maîtrise des adaptations pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap

Une conclusion doit permettre de dégager les points forts ainsi que les axes de progrès.

---

## 1. Maîtrise de l'organisation et du pilotage

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLES	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
		Partage des informations : PPS, besoins des élèves en accompagnement, interventions du médico-social (soin), ...			
		Régulation des emplois du temps des AESH			
		Appui sur les personnes ressources (ERSEH, coordonnateur d'ULIS, directeur de SEGPA, autres...)			
		Connaissance des interlocuteurs du médico-social et facilitation des interactions			

## 2. Maîtrise des engagements de dialogue au bénéfice des élèves

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLES	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
Relation enseignant/AESH		Accueil de l'AESH			
		Entretien enseignants/parents/ AESH			
Réalisation de l'articulation accompagnement / enseignement		Missions et tâches des AESH précisées par l'enseignant en fonction du PPS			
		Echanges enseignant et l'AESH sur les besoins de l'élève			
		Participation des AESH aux ESS			

## 3. Maîtrise des adaptations pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap

EXIGENCES	SATISFACTION DES FAMILLE	CRITÈRES	ÉVALUATION		
			Point fort	Mis en œuvre	A mettre en œuvre
Analyse des besoins particuliers par les enseignants		Observation des besoins éducatifs de l'élève dans différentes situations d'apprentissage			
		Utilisation grilles communes d'analyse			
		Utilisation cap école inclusive			
		Création ou renseignement du livret parcours inclusif			
		Rédaction du document de mise en œuvre du PPS			
		Mobilisation de l'appui des professionnels ressources (enseignant spécialisé de l'établissement, enseignant ressource, équipes mobiles, service médico-social)			